Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Commission régionale de la forêt et du bois

27 janvier 2017

Ordre du jour

1) Installation de la commission régionale de la forêt et du bois

2) Chiffres clefs de la filière forêt/bois régionale

3) Axes stratégiques/enjeux

4) Echanges avec la salle et présentation des contributions des professionnels

5) Organisation des travaux d'élaboration du programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

6) Comité régional sylvo-cynégétique

Installation de la CRFB

- Commission issue de la LAAAF d'octobre 2014
- Présidence conjointe du préfet de région et du président du conseil régional
- Une représentativité des acteurs fixée par décret
- 50 membres

Installation de la CRFB

Principales missions :

- Identifier les besoins et les opportunités de la filière forêt-bois
- Elaborer et piloter le PRFB
- Assurer la cohérence entre le PRFB et les politiques publiques régionales :
  - schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),
  - schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),
  - schéma régional biomasse,
  - programmes de développement rural,
  - ...

Installation de la CRFB

Fonctionnement de la CRFB

- Au moins une réunion annuelle :
  - bilan des financements publics
  - mise en œuvre du PRFB
- Coordonne des comités spécialisés thématiques : approvisionnement des industries du bois, équilibre sylvo-cynégétique, ...

Installation de la CRFB

En résumé, une gouvernance rénovée de la filière :

- Instance de dialogue entre les acteurs intervenant dans le domaine de la forêt et du bois et d'expression des besoins

- Lieu d'élaboration de politiques et de leur évaluation

Chiffres clés de la filière forêt-bois régionale

La filière forêt-bois

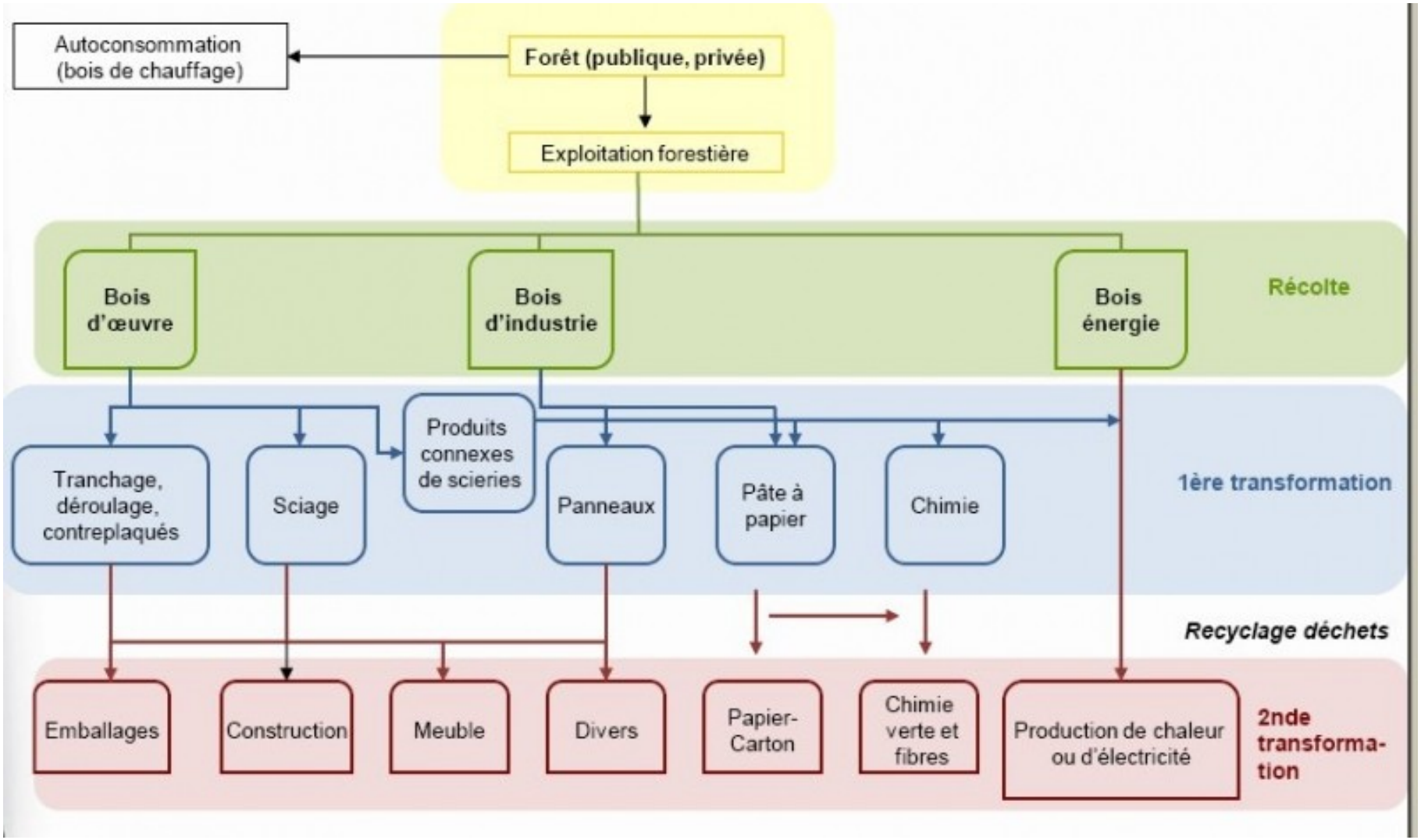

Une forêt diverse : 1er massif forestier national

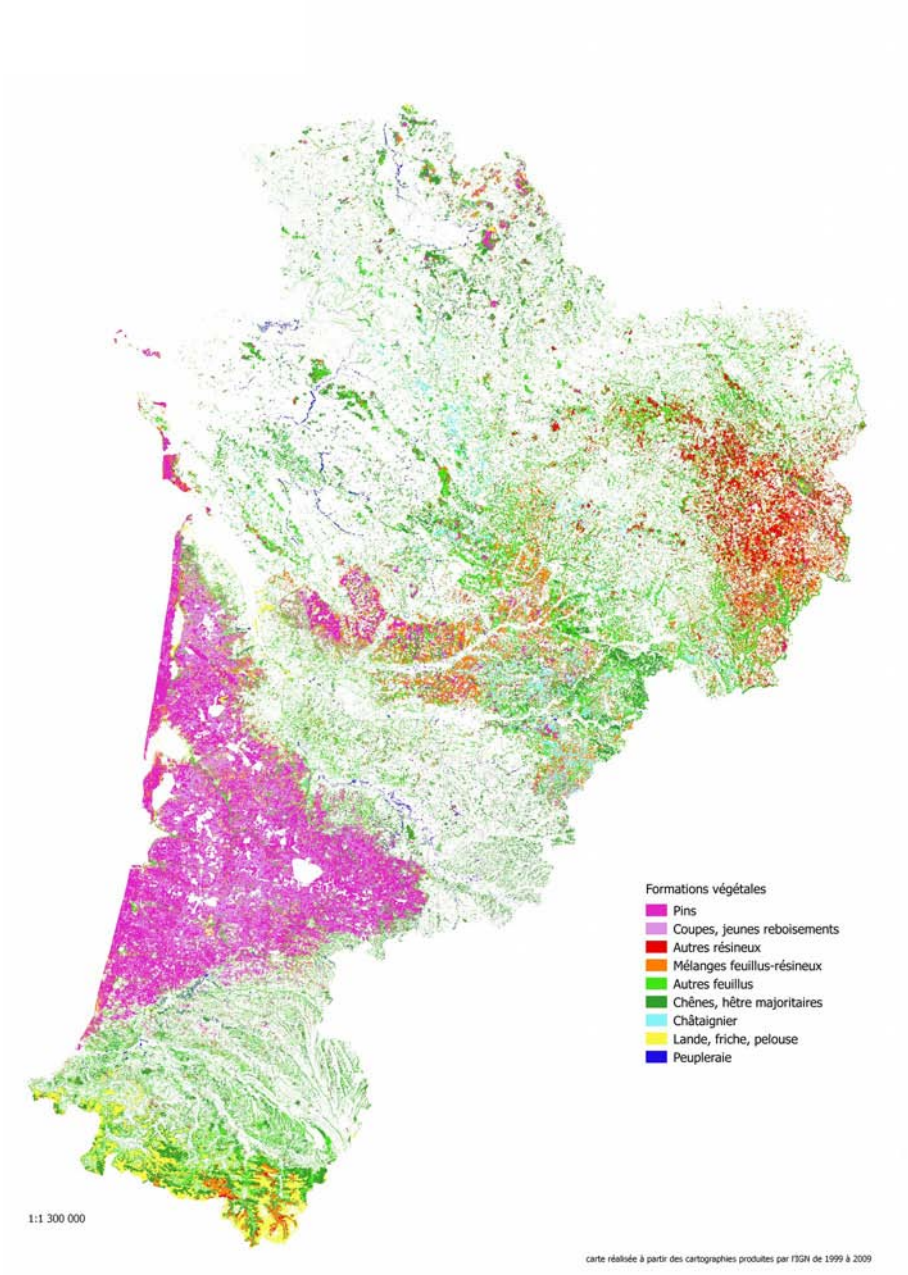

- 2 870 000 ha – 18 % de la forêt française
- 50 % feuillus - 50 % résineux
- Des massifs forestiers bien différenciés : pin maritime, résineux de montagne des plateaux du Haut Limousin, feuillus, vallées populicoles

➔ **Des enjeux spécifiques par massif**

Une forêt essentiellement privée et gérée de façon durable

92 % de forêt privée

- 607 000 propriétaires dont 90 500 de plus de 4 ha
  16 200 de plus de 25 ha

- 1 016 000 ha sous document de gestion durable :
  dont 888 000 ha sous plans simples de gestion (PSG)

Certification PEFC (2015)

- 24 400 propriétaires pour 1 182 000 ha
- 64 % du bois commercialisé

Une ressource locale abondante

- Volume sur pied par essence : 383 Millions de Mm³

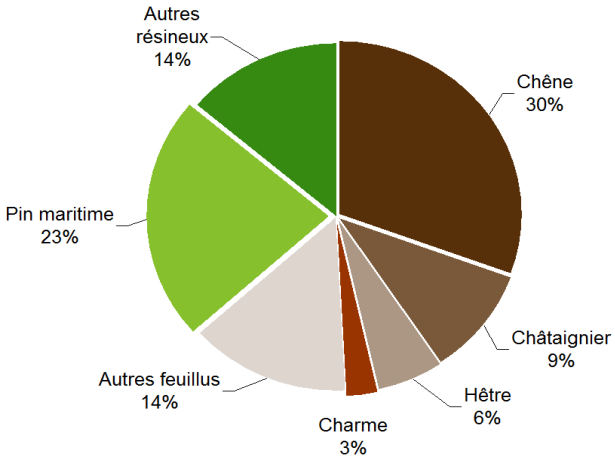

Source IGN années de référence 2010 à 2014

Volume de récolte annuelle (EAB 2015 : 10 millions de Mm³ par an = 27 % de la récolte nationale)

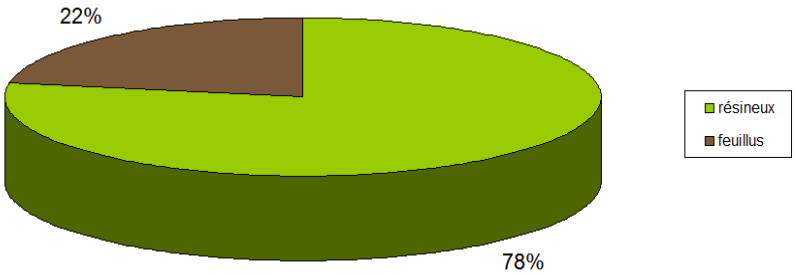

Source : Agreste enquête annuelle de branche Exploitation forestière

DES VOLUMES SUR PIED EN AUGMENTATION (HORS PM)

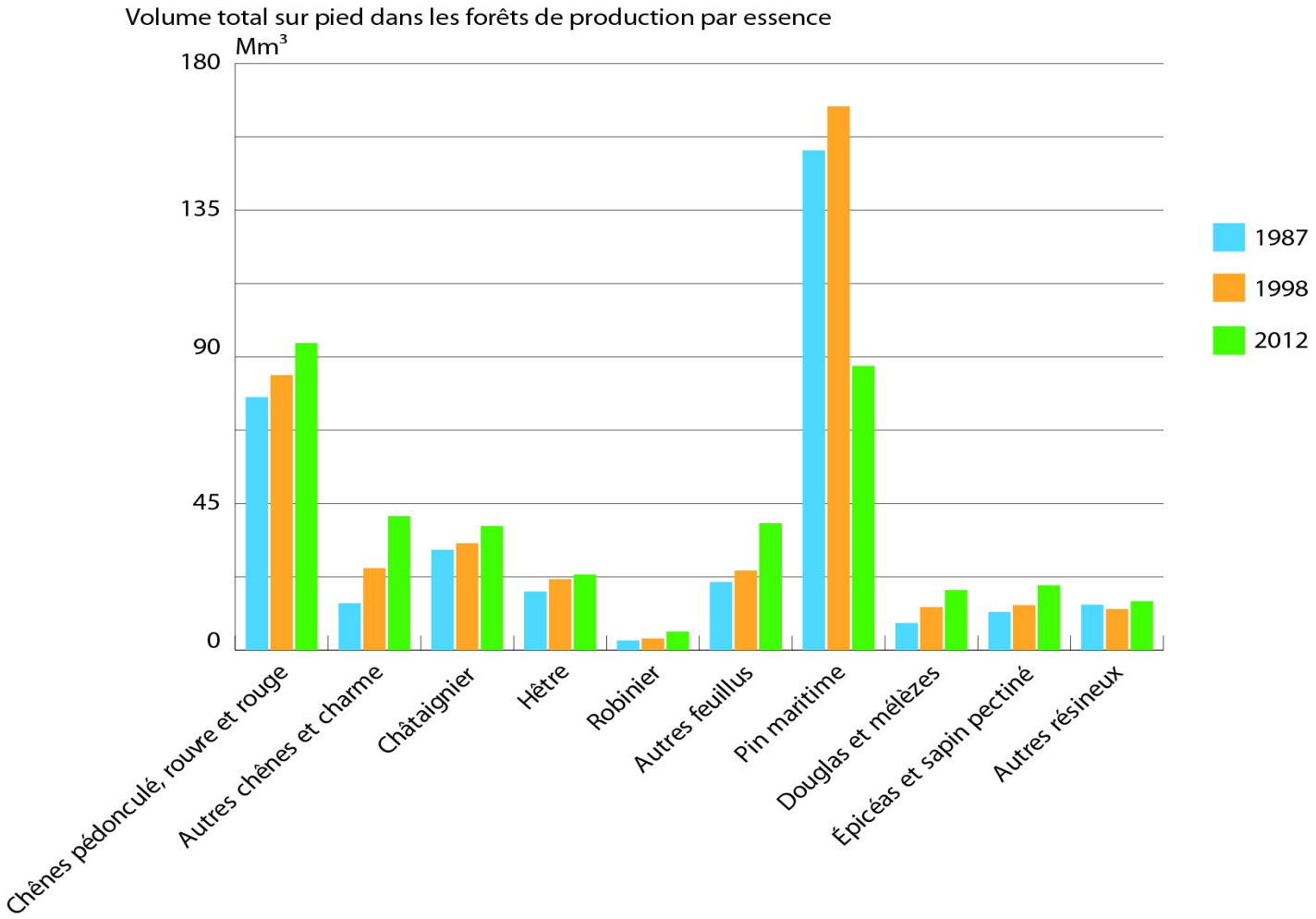

DES RÉSINEUX DE MONTAGNE QUI VIEILLISSENT

Volume sur pied en Mm³ par classe de diamêtre

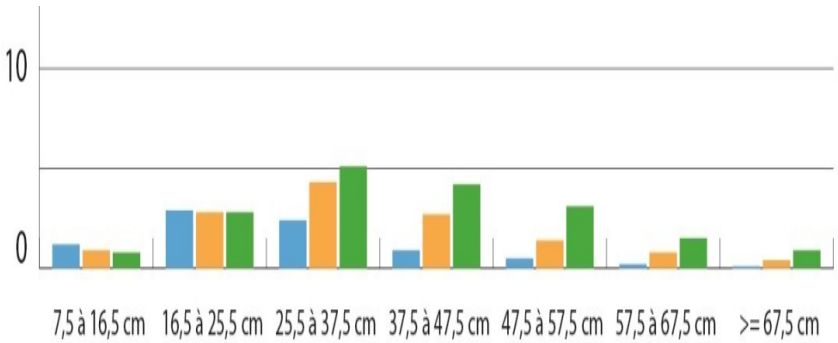

Douglas et mélèzes

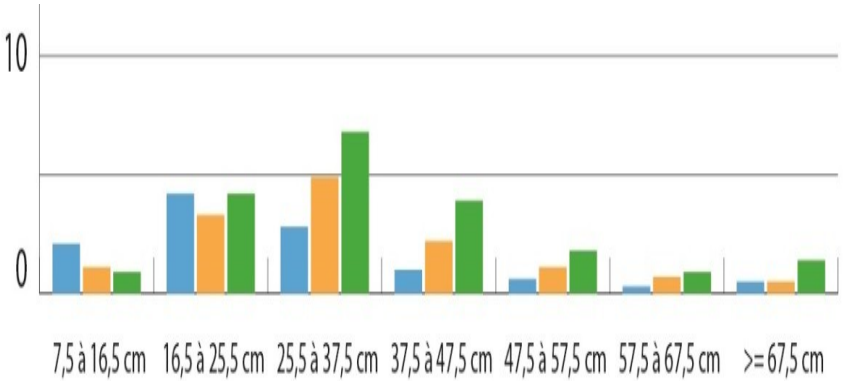

Épicéas et sapin pectiné

DES PEUPLEMENTS DE PIN MARITIME DÉSÉQUILIBRÉS PAR LA TEMPÊTE KLAUS

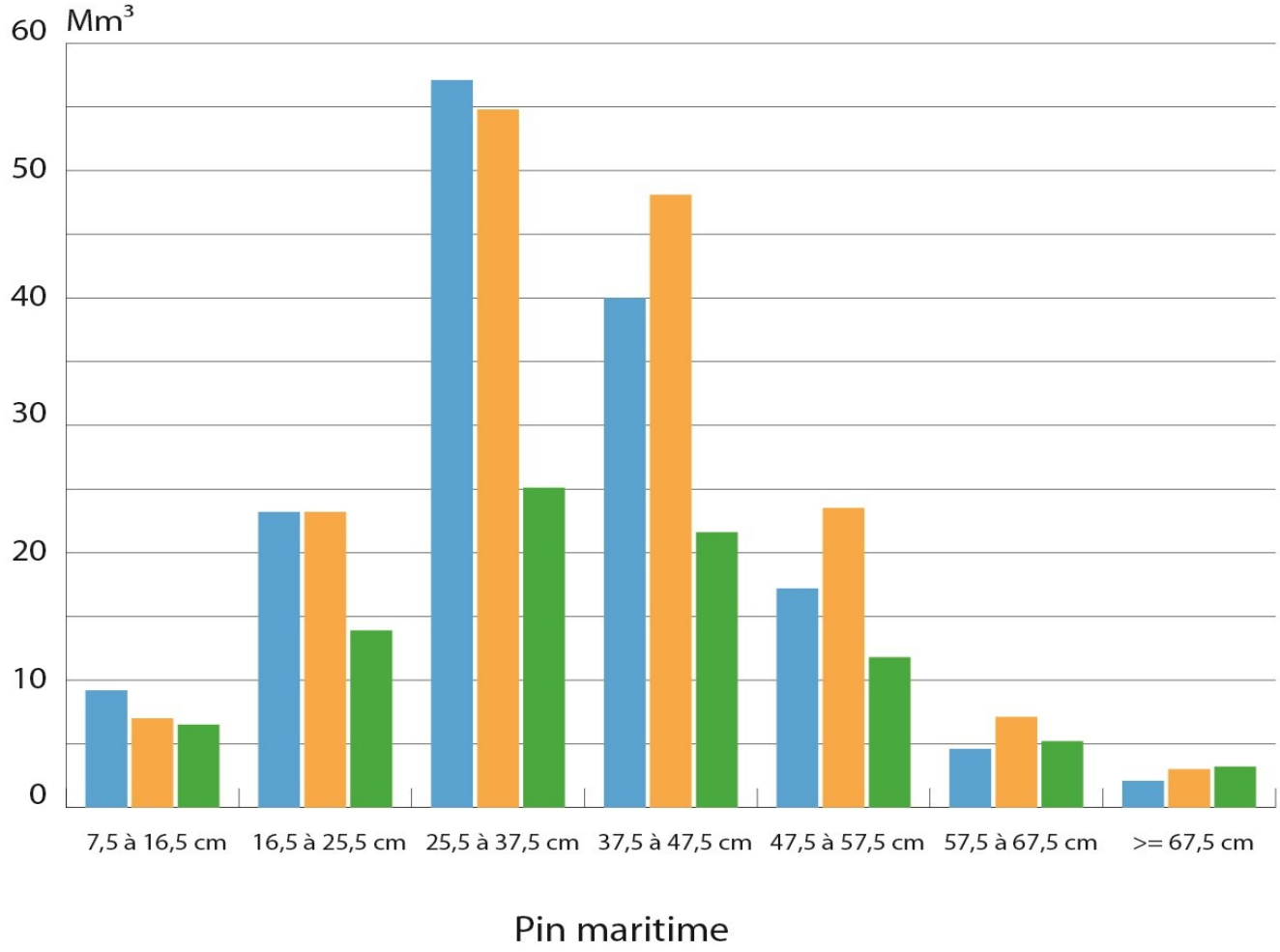

IGN

Des massifs forestiers exposés aux risques biotiques et abiotiques

Surface forestière annuelle incendiée 2006-2014

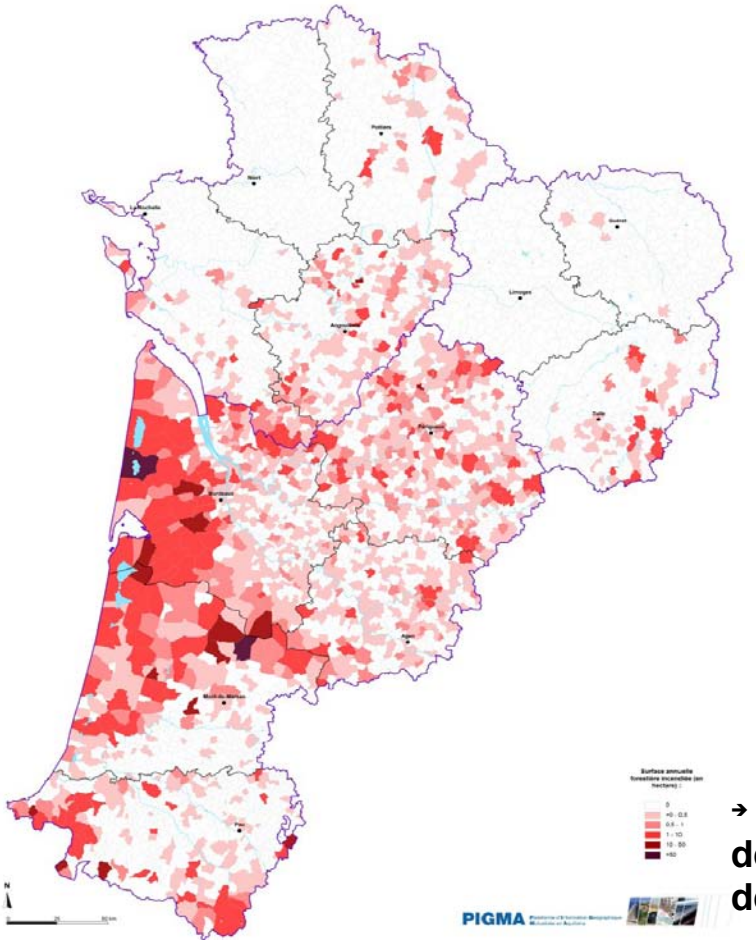

Départs de feux 2006-2014

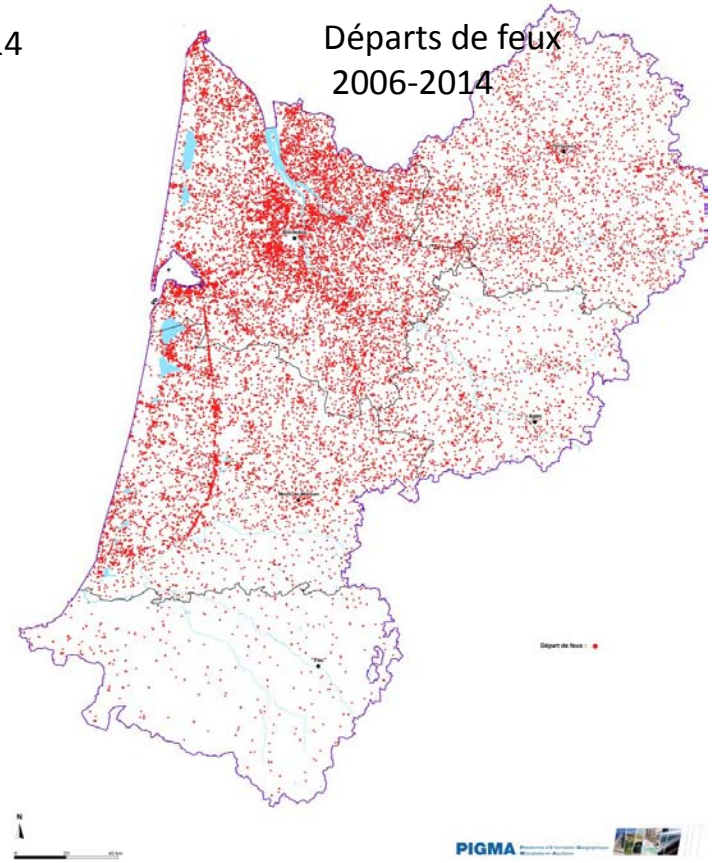

→ un risque feux de forêt qui concerne l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine dans un contexte de changement climatique

Risque tempête : 200 000 ha en cours de reconstitution fin 2017 dans le massif des Landes de Gascogne sinistré par Klaus.

Avancement plan Klaus au 31/12/2016		S déposé au GIP (kha)	S engagé (kha)	S réalisé (kha) selon déclarations sur GIP	€ engagés (M€)
Nettoyage	cumul plan Klaus	200,1	197,8	188,5	466,4
	2016	*3,5*	*6,3*	*7,3*	
Reconstitution	cumul plan Klaus	188,7	170,7	127,8	
	2016	*16,7*	*18,9*	*8,6*	

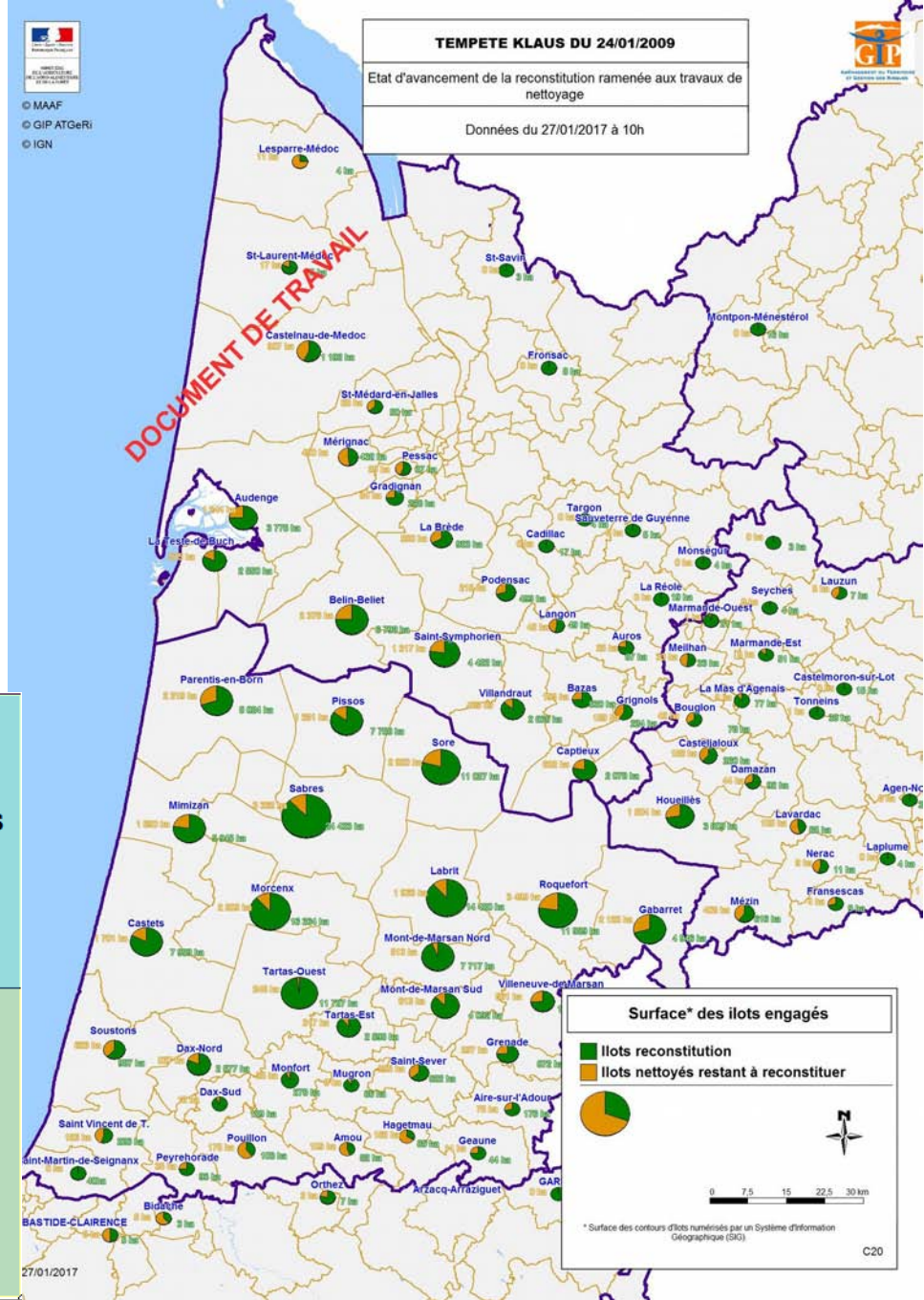

Une industrie diversifiée source d'emplois et de valeur ajoutée

- **10,2 Milliards d'euros de chiffre d'affaire**

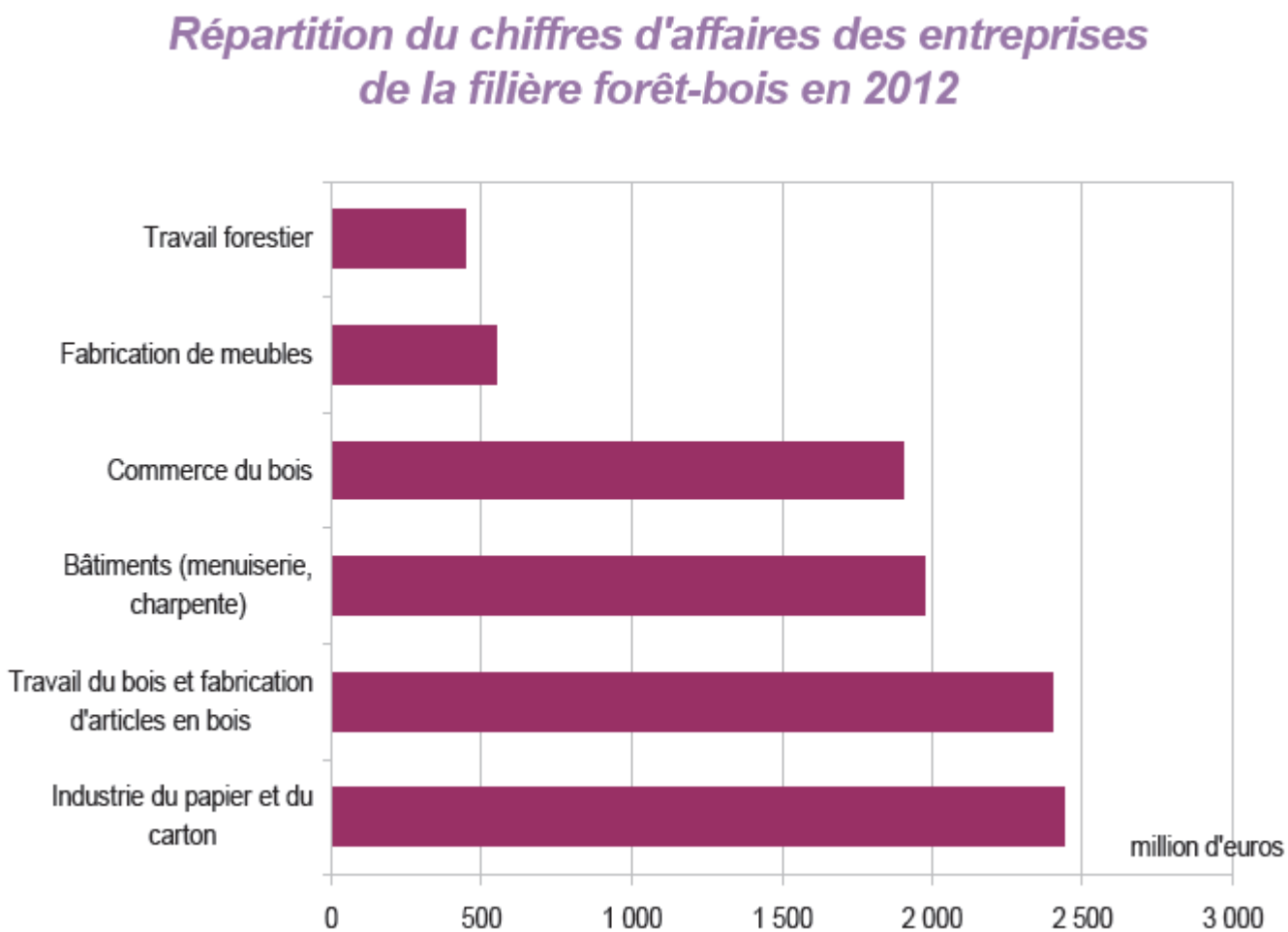

Des emplois au coeur des territoires ruraux

- 56 353 salariés (source INSEE, CLAP 2012)

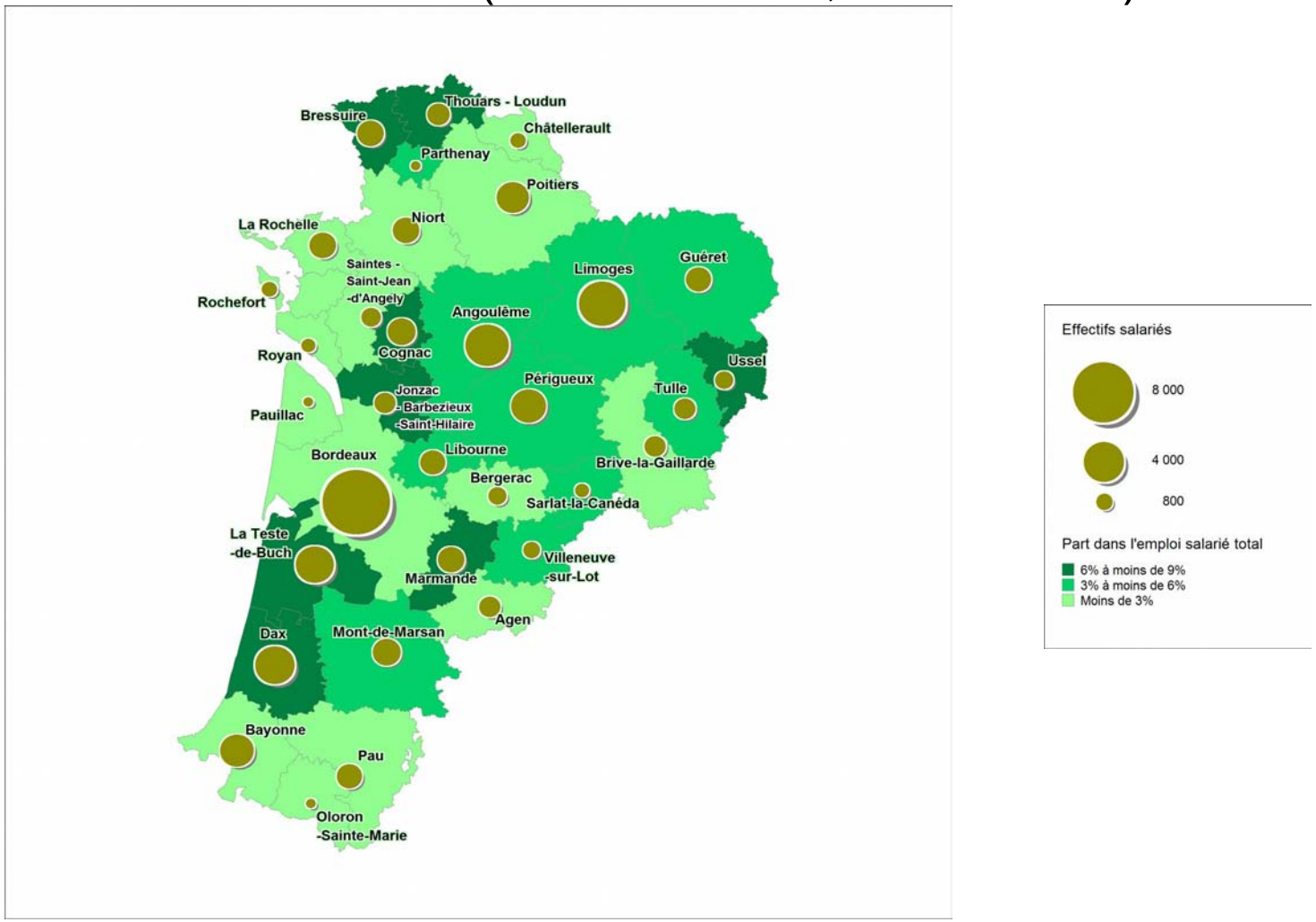

Une filière régionale compétitive

- **échanges commerciaux de la filière forêt/bois**

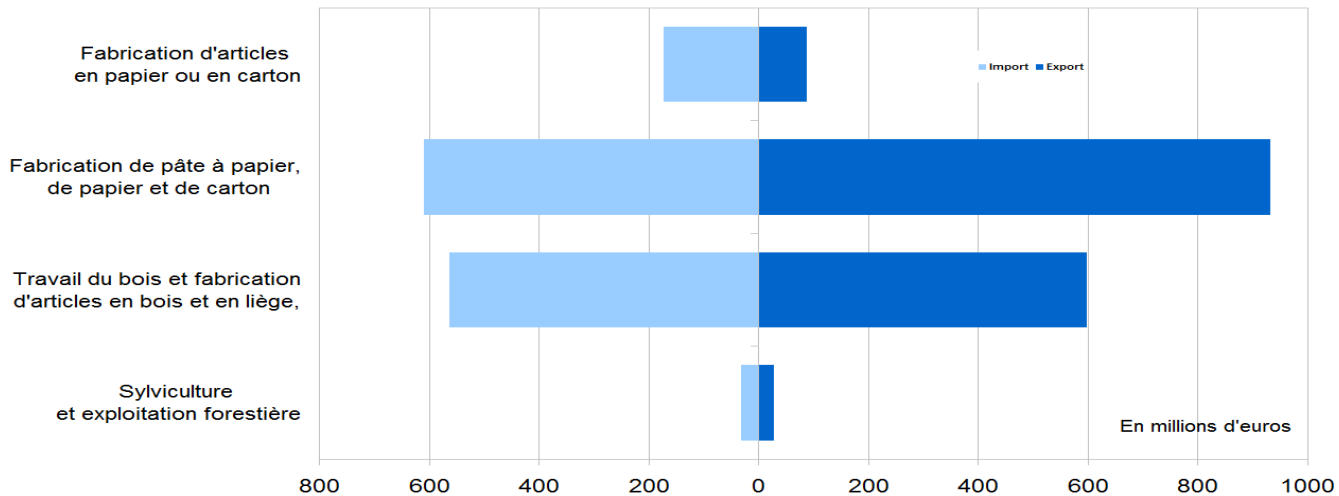

Source : Douanes
année 2015

➔ **Une balance commerciale excédentaire de 300 millions d'euros**

Une industrie du sciage structurante mais en déclin

Evolution des volumes sciés depuis 10 ans (2 Millions de m³ = 25 % de la production nationale)

Évolution de la production des sciages en Nouvelle-Aquitaine de 2005 à 2015

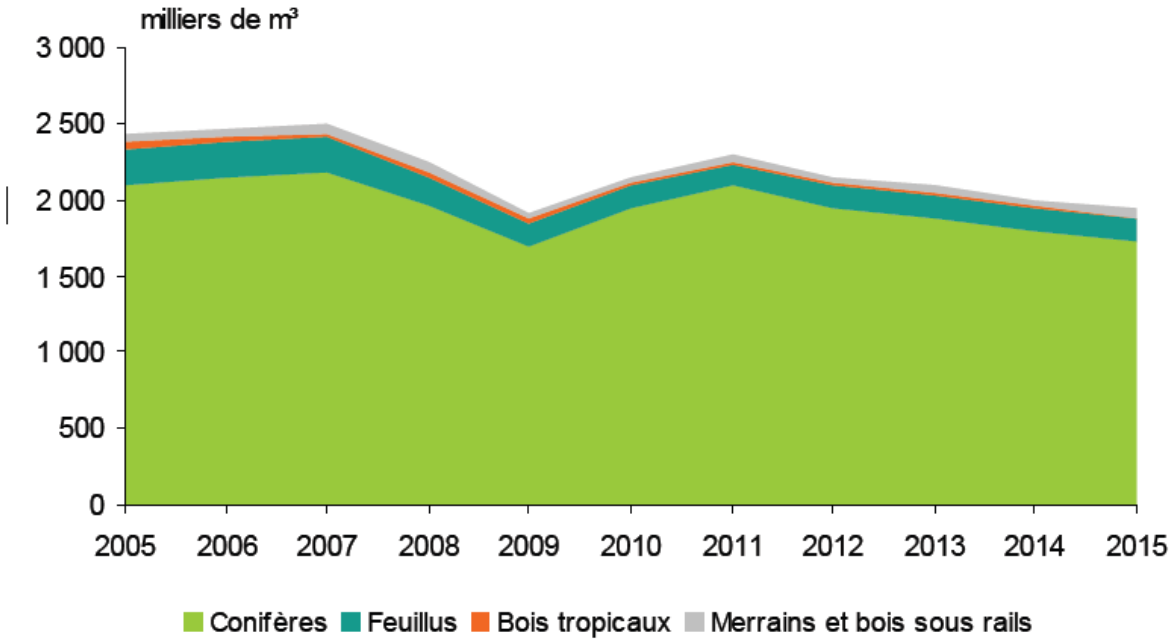

Recherche et innovation

Un écosytème favorable

- Pôle Xylofutur
- Plateforme Xyloforest
- Plateforme Technologique bois-construction du Limousin
- Instituts techniques et centres de recherche
- Gis Pin Maritime du Futur

Des thématiques porteuses

- Chimie verte
- Écomatériaux et bois construction
- Sylviculture avancée

Des programmes structurants

- Usine du futur
- Bordeaux Euratlantique (bois construction)

Formation

du CAP à l'ingénieur dans diverses filières

Les effectifs en formation dans la filière forêt-bois à la rentrée 2014

		Rentrée scolaire 2014			Evo % 2014/2013
		Élèves	Apprentis	Ensemble	
Cycle court (niveau 5)		**817**	**1 011**	**1 828**	**-3,2**
dont	*CAP, CAPa**	738	965	1 703	
Cycle long (niveau 4)		**1 811**	**397**	**2 208**	**-3,1**
dont	*Bac Pro, Bac Pro a***	1 745	110	1 855	-4,7
	BP	0	271	271	
Supérieur (niveaux 3-2)		**272**	**161**	**433**	**-5,0**
dont	*BTS, BTSa**	272	123	395	-2,9
Total		**2 900**	**1 569**	**4 469**	**-4,3**

Sources : Rectorat Académie de Bordeaux - DRAAF Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

** CAPa : CAP agricole / Bac Pro a : Bac Pro agricole / BTSa : BTS agricole*

*** y.c. Seconde Pro*

Création du campus des métiers et des qualifications de la filière forêt-bois

En résumé une forêt et une filière forêt-bois régionale :

- créatrice d'emplois et de valeur ajoutée dans les territoires,
- fondement des paysages et de l'identité régionale,
- « porteuse » d'aménités *positives* (biodiversité, eau, carbone)
- à fort potentiel : écomatériau, chimie verte , dans un contexte de transition énergétique,
- à protéger contre les risques.

Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

- prend en compte les objectifs de la politique forestière nationale fixés par le PNFB et le contrat de filière :
  - créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement,
  - répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires,
  - conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique,
  - développer des synergies entre forêt et industries
- recherche la convergence des politiques publiques en faveur de la filière forêt-bois,
- améliore la connaissance partagée de la filière forêt-bois et de ses enjeux,
- fixe les grands objectifs régionaux au regard des enjeux stratégiques identifiés,
- comporte un plan d'action opérationnel et fait l'objet d'une évaluation annuelle.

Le programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

En matière de mobilisation de la ressource forestière le PRFB définira :

- les besoins en bois des industries et des autres consommateurs,
- les objectifs de mobilisation par bassin d'approvisionnement et pour chaque usage (BO/BI/BE),
- les massifs forestiers à cibler pour augmenter les prélèvements et renouveler les peuplements,
- les moyens matériels (desserte, exploitation, transport) et financiers nécessaires pour atteindre les objectifs.

Le PRFB sera élaboré en cohérence avec le schéma régional biomasse (SRB)

Analyse Atouts Opportunités Menaces Faiblesses (AFOM) - Axes stratégiques

AFOM - Axes stratégiques

Basée sur les constats des diverses réflexions stratégiques récentes :

- programmes de développement rural,
- programme régional de la forêt et du bois du Limousin 2014-2020,
- rencontres régionales pour l'avenir du bois de 2013,
- programmes pluriannuels régionaux de développement forestier,
- plans de protection des forêts contre l'incendie,
- rapport du CGAAER sur la situation et les perspectives de la filière forêt-bois en Aquitaine après la tempête Klaus (2016),

…

… et sur les contributions des producteurs-sylviculteurs privés et publics

AFOM - axes stratégiques/enjeux

Axe n°1 : Renforcer la compétitivité de la filière au bénéfice du territoire régional

Il ressort de l'AFOM plusieurs enjeux prioritaires pour la filière régionale :

- développer les marchés du bois existants et nouveaux pour valoriser la ressource locale, dans le cadre de l'économie verte,

- soutenir l'adaptation et la compétitivité des industries, en particulier dans le secteur du sciage, (programme usine du futur, …),

- encourager la R&D et l'innovation dans l'ensemble de la filière et faciliter le transfert de technologie,

- développer les partenariats entre industries et entre acteurs de la filière afin d'optimiser la valeur ajoutée et le positionnement sur les marchés,

- dynamiser l'action interprofessionnelle régionale et développer les outils de connaissance de la filière,

AFOM - axes stratégiques/enjeux

Axe 2 : Dynamiser la gestion durable de la forêt pour approvisionner les industries et valoriser la ressource forestière

- connaître la ressource mobilisable en qualité et en quantité pour trouver des débouchés valorisants aux produits forestiers à court et moyen termes, en limitant les conflits d'usage

- adapter les sylvicultures pour répondre aux besoins des marchés et approvisionner les industries du bois, et développer une sylviculture de précision permettant d'assurer le renouvellement des forêts dans des conditions économiques compétitives,

- améliorer la compétitivité économique de la mobilisation du bois : lever les freins logistiques à l'exploitation et au transport (desserte, matériels adaptés, …),

- remettre en gestion des surfaces forestières actuellement hors champ économique, en favorisant toute forme de regroupement compétitif et en accompagnant les investissements,

- développer les surfaces forestières sous document de gestion durable et sous certification,

AFOM - axes stratégiques/enjeux

Axe 3 : Atténuer et anticiper les conséquences du changement climatique et gérer les risques

Il ressort de l'AFOM plusieurs enjeux prioritaires pour la filière régionale :

- restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

- mieux connaître et anticiper la vulnérabilité des massifs forestiers,

- développer et promouvoir des itinéraires sylvicoles adaptatifs vis à vis du changement climatique,

- définir une stratégie de DFCI à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, en s'appuyant sur les acquis du massif des Landes de Gascogne,

- améliorer la surveillance des massifs forestiers et la gestion préventive vis à vis des risques,

AFOM - axes stratégiques/enjeux

Axe 4 : Développer les compétences dans la filière forêt-bois

Il ressort de l'AFOM plusieurs enjeux prioritaires pour la filière régionale :

- faciliter l'accès à la formation pour les chefs d'entreprises et les salariés,
- améliorer l'adéquation offre de formation/compétences requises,
- anticiper les besoins en formation (exploitation forestière, prescripteurs bois, …) et renforcer l'attractivité des métiers de la filière,
- professionnaliser les sylviculteurs.

AFOM - axes stratégiques/enjeux

Axe 5 : Faire connaître et reconnaître par la société, les services rendus par la gestion et l'exploitation des forêts et intégrer la filière dans les politiques territoriales

Il ressort de l'AFOM plusieurs enjeux prioritaires pour la filière régionale :

- sensibiliser/éduquer sur la gestion durable des forêts et ses apports en terme de production, de biodiversité et de services environnementaux,

- faire valoir la place de la forêt dans les politiques territoriales et faire émerger des projets locaux valorisant la forêt et le bois,

- mettre en cohérence les réglementations applicables à l'espace forestier dans un souci de simplification,

Echanges avec la salle et présentation des contributions des professionnels

(10 diapos)

Organisation des travaux d'élaboration du programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

- Mise en place des réunions de travail par axe stratégique

- Animation :
  - les professionnels président et rapportent auprès de la CRFB
  - les services de l'État et du Conseil régional assurent le secrétariat

- Participants : membres de la CRFB volontaires + experts

- Cahier des charges : précision des enjeux/objectifs et propositions des actions prioritaires (fiches action)

Organisation des travaux d'élaboration du programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

Propositions pour les réunions de travail :

- **Compétitivité de la filière**

Pilotes : FIBA ; FUTUROBOIS ; BOISLIM

Un groupe de travail spécifique sur la compétitivité et les investissements des industries du bois (pilote FIBA)

- **Dynamisation de la gestion durable**

Pilotes : UCFF, CRPF

Des sous-groupes de travail sont mis en place par essences forestières :

- Pin Maritime : pilote maison de la forêt
- Résineux de montagne : pilotes Fransylva, ONF
- Feuillus : pilote CRPF
- Peuplier : pilote comité peuplier

Organisation des travaux d'élaboration du programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

- **Risques**

Pilote : USSA

Le comité régional sylvo-cynégétique pilotera les réflexions relatives à la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique

- **Compétences dans la filière forêt-bois**

Pilote : campus des qualifications et des métiers de la filière forêt-bois

- **Services rendus par la gestion et l'exploitation des forêts et forêt et territoires**

Pilotes : URCOFOR et ONF

Organisation des travaux d'élaboration du programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

Calendrier :

- Réunions de travail avant l'été : dates des premières réunions à fixer par les pilotes

- Propositions d'actions à la CRFB à l'automne

- Finalisation du PRFB avant la fin 2017 puis évaluation environnementale

Mise en place du comité régional sylvo-cynégétique

Missions : Art. D. 113-13 et L. 113-2 du code forestier

- évaluer les dégâts de gibier en concertation avec les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage,

- élaborer le programme d'action permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique.

Mise en place du comité régional sylvo-cynégétique

Composition :

- Proposition de 12 membres (+ experts invités aux travaux) :
  - 6 représentants des propriétaires forestiers(2 Syndicats, 1 CRPF, 1 UCFF,1 URCOFOR, 1ONF)
  - 6 représentants des fédérations de chasse départementales
- Arrêté préfectoral à prendre après avis du président du conseil régional